

Récapitulatif des Bulletins officiels :

Semaine 42

13 au 17 octobre 2025

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS



Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 13 octobre 2025

Présents : Mr. Gilles (Président), Mr Chaumard ; Mme. Guegan ; Mme. Nicolas

Excusés :

SECTEUR CHAMPIONNAT

Rappel à tous les clubs :

Les demandes concernant les changements de date en championnat devront parvenir à la commission au plus tard le lundi précédent la rencontre (dernier délai).

Tout retard ne sera pas pris en compte, car la commission des arbitres éprouve des difficultés pour les désignations modifiées en dernier lieu.

D1 :

- Le match FC. Villeneuve – Courthézon : pas d'inversion voir PV n°7 de la commission senior du 22/09.
- Le match n°53965716 US. Autre Provence – Camaret du 21/09 et le match n°53965721 Gadagne – Villeneuve du 21/09 se joueront le 02/11 à 15h.

D2 :

- Le match n°54034560 St Didier Pernes – O. Eyragues du 26/10 se jouera à 12h30 au stade Gustave Rame.

- Le match n°54034573 US. Avignon – FC. Avignon du 9/11 et le match n°54034657 FC. Avignon – US. Avignon du 15/03/2026 se joueront sur le terrain n°6 de la Souvine à 15h.
- Le match n°53888973 US. Caderousse – Ventoux Sud. Se jouera le 02/11 à 15h.



D4 :

- Le match n°53969816 US. Avignon – FC Avignon du 09/11 et le match n°53969876 FC. Avignon – US. Avignon du 08/03/2026 se joueront sur le terrain n°6 de la Souvine à 12h45.
- Le match n°53968966 JS. Visan – RC. Provence du 26/10 se jouera à 12h45.

SECTEUR COUPE

Coupe Grand Vaucluse :

- Le match n°55006326 Sorgues – Barbentane remis du 19/10 se jouera le mercredi 22/10 à 20h au stade Badaffier.
- Le match n°55006310 Carpentras – USLMV du 19/10 se jouera au complexe sportif (terrain du milieu).
- Le match n°55006317 Maillane – SCJ du 19/10 se jouera le mercredi 29/10 à 20h au stade Jacques Demarle 1 (l'annexe).
- Le match n°55006322 FC. Vignères – St. Didier Pernes du 19/10 se jouera le mercredi 29/10 à 19h au stade Elie Rey à Cavaillon.
- Le match n°55006325 Graveson – Val Durance du 19/10 se jouera mercredi 22/10 à 19h30 au stade André Grosfils à Eyragues.

Le tirage du cadrage à jouer le 11/11 se fera au district le **03/11 vers 16h** (ouvert à tous).

Coupe Roumagnoux :

- Le match n°55013612 AC. Avignon – St. Andiol du 19/10 se jouera à 13h.

Le tirage du 2^{ème} tour du 02/11 se fera le **20/10 vers 16h** (ouvert à tous).

Coupe de l'Espérance :



- Le match n°55006419 FC. Villeneuve – Mornas du 19/10 se jouera à 15h au stade de la colline des Mourgués.
- Le match n°55006411 FC. Carpentras – Velleron du 19/10 se jouera au complexe sportif (terrain du milieu) à 12H30.

Tirage du 2^{ème} tour du 02/11 se fera le **20/10 vers 16h** (ouvert à tous)

Coupe Ulysse Fabre :

Tirage du 1^{er} tour le 03/11 **à partir de 16h** (ouvert à tous), à jouer le 11/11.

COMITE DE DIRECTION



Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 13 octobre 2025

Présents : MM. BENOIT – Mr. BERTHELOT –Mr. MAKHECHOUCHE --Mr. BERANGER –Mr. ARNAUD – Mme. DOSSARD – Mr. ALLIO - Mr. RANC

Visio : Mr. SAHBI - Mme. GARCIA

Excusés : Mme. D'ASCANIO - Mr. BEN ALI –Mr. GUIQUE – BERANGIER

- Le comité directeur valide la proposition de la commission des arbitres d'organiser une FIA exclusivement féminine à titre gratuit.
- Le comité directeur signale la fermeture du district pendant les vacances d'hiver du mardi 23 à 17h30 pour une reprise le lundi 5 janvier 2026 à 9h30
- L'AG d'hiver aura lieu à Cheval Blanc le vendredi 5 décembre à partir de 19h00 à la salle des fêtes des moulins.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire Général

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DES JEUNES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 14 octobre 2025

Présents : Mme. Nicolas Aline (Présidente) ; Mr. Abeille Georges ; Mr. Poli Jean-Marie ; Mr. Bochet Michel

Excusés : Mr. Stéphane Dany

SECTEUR CHAMPIONNAT

INFORMATION AUX CLUBS :

U14 D2 Poule B

ATTENTION, changement dans les dates des journées de championnat.

U15 D1 :

- Le match n° 54823144 : Maillane – Les dentelles se jouera à une date ultérieure (match du 21/09).

U15 – brassage :

- Le match n°54806716 : USAP/RGN – Vedene Le pontet 2 se jouera le 5/11 à 16h au stade Marcel Fare à Puyméras.

U16 D1 :

- Le match n°54629944 : FC. Villeneuve – Les angles EMAF. Se jouera le 11/11 à 10h30 au stade de La laune à Villeneuve les Avignon.



U16 D2 :

- Le match n°54757962 : Maillane – Montfavet se jouera le 19/10 à 10h30 au Jacques Demarle 1 à Maillane.

U17 D1 :

- Le match n°54630102 : Ent. Val Durance – AC. Avignon se jouera le 19/10 à 10h30 au stade de la Capelette à Sénas.
- Le match n°54630107 : O. Barbentane – AC. Vedene le pontet se jouera le 26/10 à 10h30 au stade Henri Fontaine à Barbentane.
- Le match n°54630108 : Courthézon/Jonquières – SDE. Pernes se jouera le 26/10 à 10h30 au stade Henri Fauquet à Jonquières.
- Le match n°54630097 : O. Barbentane - Courthézon/Jonquières se jouera le 11/11 à 10h30 au stade Henri Fauquet à Jonquières.

U17 D2 :

Poule A :

- Le match n°54757089 : FC. Avignon – AVS. Camaret se jouera le 19/10 à 10h30 au stade Pierre Baizet à Avignon.
- Le match n°54757090 : FC. Villeneuve 2 – US. Caderousse se jouera le 2/11 à 10h30 au stade Complexe sportif de la Laune à Villeneuve les Avignon.
- Le match n°54757114 : FC. Villeneuve 2 – Graveson ent. 2 est avancé au 25/10 (accord des 2 clubs) à 10h30 au stade Complexe sportif de la Laune à Villeneuve les Avignon.

Poule B :

- Le match n°54757829 : St. Etienne du Grès – Maillane se jouera le 19/10 à 10h30 au stade Tardieu-Vossier à St-Etienne du Gres.

U19 Brassage :

- Poule D, journée 2 : le match n° 54756176 : Barbentane O. – Monteux O. 2 prévu le 18/10 sera reporté au samedi 25/10 à 15h30 au stade Henri Fontaine à Barbentane (cause : Coupe Gambardella)



COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

2025-2026

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 14 octobre 2025

Présents : M.BES, Mme DOSSARD (Président), M. D'ASCANIO, M. PEGAS, M. ZANDOMENEGHI, Mme PAULEAU, M. LE GALL

Excusé : M. VIDAL, Mme NOVELLI,

CORRESPONDANCE

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11 INTERDISTRICT

SUITE Match reporté de la COUPE DE France : le match VENTOUX SUD VS LE SMUC se jouera le 28/09/25.

- le match N°549 07633 LES PENNES -VENTOUX SUD est reporté au 19/10/25 à 13H00
- le match N°549 07660 SMUC 1 -ROUVIERE est reporté au 26/10/25 à 13H00
- le match n°549 07636 ST VICTORET- EAF est reporté au 22/11/25 à 15H00

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

Le match N°54732346 du 05/10 VENTOUX SUD LES ANGLES **est reporté au 26/10** car les Angles joue en COUPE DE FRANCE.



FOOT PLAISIR A 8

1ERE JOURNÉE : 26 OCTOBRE 2025
2EME JOURNÉE : 30 NOVEMBRE 2025
3EME JOURNÉE : 14 DÉCEMBRE 2025
4EME JOURNÉE : 18 JANVIER 2026
5EME JOURNÉE : 15 FÉVRIER 2026
6EME JOURNÉE : 29 MARS 2026
7EME JOURNÉE : 12 AVRIL 2026
8EME JOURNÉE : 8 MAI 2026

Merci d'envoyer un mail à la commission féminine si cette compétition vous intéresse afin que nous puissions organiser cette compétition PLAISIR.
RAPPEL : les matchs peuvent se jouer du vendredi soir au dimanche soir avec possibilité de plateaux.

FOOT PLAISIR A 11 POUR LES EQUIPES A 8

1ERE JOURNÉE : 09 NOVEMBRE 2026
2EME JOURNÉE : 21 DÉCEMBRE 2026
3EME JOURNÉE : 15 FÉVRIER 2026
4EME JOURNÉE : 01 MARS 2026
5EME JOURNÉE : 29 MARS 2026

Merci de vous inscrire sur FOOTCLUBS avant le 20 octobre. Les matchs se joueront à 10H30 le dimanche.

CHAMPIONNAT U18F A 11

Match n° 54882554 prévu le 04/10 EAF-US THOURAINE est reporté au 01/11

FUTSAL FEMININ

U18F le vendredi 24/10 deux sites Vaison la Romaine et l'Isle sur la Sorgues

CHAMPIONNAT U18F A 8

Pour information, FC CHEVAL BLANC intègre le championnat U18F à 8 cela va entraîner des modifications du calendrier à partir du samedi 11 octobre.

CHAMPIONNAT U15 F A 11

FUTSAL FEMININ

U15F le jeudi 23/10 deux sites Vaison la Romaine et l'Isle sur la Sorgues



CHAMPIONNAT U15 F A 8

Match n° 548 57757 du 04 /10 CADEROUSSE-AFFM est reporté au 15/10 à 17H00

CHAMPIONNAT U13F A 8

FOOT ANIMATION U6F A U11F

L'autorisation parentale ne sera pas acceptée sur les plateaux FEMININ, merci de venir avec les joueuses avec des licences pour la saison 25-26.

Lieux en cours de validation, message sur messagerie foot animation mercredi

PLATEAU samedi 11 octobre :

- U6-U9 le matin 09H30-12H00
- U10-U11 l'après-midi 13H30-16H00

COUPE CHABAS

Fin des engagements le 01 novembre

TIRAGE LE 12 NOVEMBRE

1^{er} TOUR 30 NOVEMBRE

2^{ème} TOUR 18 JANVIER

COUPE AMITIES

Fin des engagements le 01 novembre

TIRAGE LE 25 NOVEMBRE

1^{er} TOUR 14 DECEMBRE

2^{ème} TOUR 01 FEVRIER

COUPE U18F A 11

Fin des engagements le 01 novembre

TIRAGE LE 25 NOVEMBRE

1^{er} TOUR 13 DECEMBRE

COUPE GRAND VAUCLUSE U15F A 11

Fin des engagements le 01 novembre

TIRAGE LE 18 NOVEMBRE

1^{er} TOUR 6 DECEMBRE

COUPE GRAND VAUCLUSE U15F A 8

Fin des engagements le 20 OCTOBRE

TIRAGE LE 21 NOVEMBRE

1^{er} TOUR 08 NOVEMBRE

DISCIPLINE & REGLEMENTS



COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

CSR N°5

Réunion du mercredi 15 OCTOBRE 2025

Présents : CRESPIN Raymond - GONDTRAN Lina- M ROCHER Lionel - - SEMPERE Alain- DEPACE Thomas

Excusés : - GUEGAN Martine - ILAFKIHEN Tarik

Nouveaux dossiers

DOSSIER N° 85 : BOLLENE MJCV – SARRIANS COM U15 Brass du 12/10/2025
DOSSIER N° 86 : SORGUES ESP – MORIERES ACS U15 Brass du 12/10/2025
DOSSIER N° 87 : VILLENEUVE FC – BARBENTANE O U19 Brass du 11/10/2025
DOSSIER N° 88 : ETOILE D'AUBUNE – VILLELAURE STOC S F à 8 du 12/10/2025
DOSSIER N° 89 : GOULT ROUSSILLON – TARASCON FC U15 Brass du 04/10/2025
DOSSIER N° 90 : ISLE BC – LUBERON FC D 4 du 05/10/2025
DOSSIER N° 91 : MAILLANE ST – AVIGNON FC U15 F à 8 du 11/10/2025
DOSSIER N° 92 : ST JEAN DU GRES – LE MINOTS DU VASIO SF à 8 du 12/10/2025
DOSSIER N° 93 : ISLE BC – GOULT ROUSSILLON U15 Brass du 12/10/2025
DOSSIER N° 94 : MONTEUX FCF – US C ROUVIERE INTER DISTRICT F du 12/10/2025
DOSSIER N° 95 : AIX FC – MARSEILLE AS INTERDISTRICT F du 05/10/2025
DOSSIER N° 96 : SERIGNAN US – VILLENEUVE FC U17 D2 du 11/10/2025

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

INFORMATION FMI

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre.

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisi de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

Dossier n° 85

N° Match : **54805288**

BOLLENE MJC V – SARRIANS COM U15 Brass du 12/10/2025

Vu le courrier du club de BOLLENE MJC V en date du 14 /10/2025 qui précise :

A 10h30 heure du coup d'envoi l'équipe de BOLLENE MJC V n'était pas présente sur le terrain car sur le premier calendrier le Club de BOLLENE était exempt mais sur le calendrier du 19/09/2025 il est inscrit la rencontre J4 BOLLENE COMETE SARRIANS.

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à BOLLENE MJC V (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 86
N° Match : 54805968

SORGUES ESP – MORIERES ACS U15 Brass du 12/10/2025

Vu le courrier électronique du club de SORGUES ESP en date du 09/10/225 qui précise :
« L'équipe de SORGUES ESP ne sera pas présente à la rencontre du 12/10/2025 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à SORGUES ESP (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 87
N° Match : 54756179

VILLENEUVE – BARBENTANE U19 Brass du 11/10/2025

Vu le courrier électronique du club de BARBENTANE O en date du 11/10/225 qui précise :
« L'équipe de BARBENTANE O ne sera pas présente à la rencontre du 11/10/2025 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à BARBENTANE O (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 88
N° Match : 54732413

ETOILE AUBUNE F VILLELAURE STOC Senior F à 8 du 12/10/2025

Vu le courrier électronique du club de VILLELAURE STOC en date du 10/10/225 qui précise :
« L'équipe de VILLELAURE STOC ne sera pas présente à la rencontre du 12/10/2025 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VILLELAURE STOC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 89
N° Match : 54806833

GOULT ROUSSILLON – TARASCON FC U15 Brass du 04/10/2025

Vu le courrier électronique du club de TARASCON FC en date du 04/10/225 qui précise :

« L'équipe de TARASCON FC ne sera pas présente à la rencontre du 04/10/2025 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à TARASCON FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 90

N° Match : 53970317

ISLE BC – LUBERON FC D4 du 05/10/2025

Vu le courrier électronique du club de LUBERON FC en date du 05/10/2025 qui précise :

« L'équipe de LUBERON FC ne sera pas présente à la rencontre du 05/10/2025 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LUBERON FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 91

N° Match : 54858738

MAILLANE ST – AVIGNON FC U15 F à 8 du 11/10/2025

Vu le courrier électronique du club de AVIGNON FC en date du 08/10/2025 qui précise :

« L'équipe de AVIGNON FC ne sera pas présente à la rencontre du 11/10/2025 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à AVIGNON FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 92

N° Match : 54769518

ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE – LES MINOTS DU VASIO S F à 8 du 12/10/2025

Vu le courrier électronique du club de LES MINOTS DU VASIO en date du 10/10/2025 qui précise :

« L'équipe de LES MINOTS DU VASIO ne sera pas présente à la rencontre du 12/10/2025 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LES MINOTS DU VASIO (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 93

N° Match : 54806843

ISLE BC – GOULT ROUSSILLON U15 Brass du 12/10/2025

Vu le courrier électronique du club de ISLE BC en date du 11/10/2025 qui précise :
« L'équipe de ISLE BC ne sera pas présente à la rencontre du 12/10/2025 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ISLE BC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 94

N° Match : 54907670

MONTEUX FCF – USC ROUVIERE MARSEILLE Inter District F du 12/10/2025

Vu la réserve portée sur la feuille de match par Mme GONZALEZ Sylvie capitaine de ROUVIERE MARSEILLE
Cette réserve porte sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueuses du club de monteux au motif que des joueuses de MONTEUX sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique, reprenant les termes de la réserve en date du 13/10/2025.

La CSR juge en 1^{er} ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la ligue méditerranée il s'avère que aucune joueuse de MONTEUX FCF n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure de leur club

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain MONTEUX FCF – USC ROUVIERE MARSEILLE 10 à 0

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 95

N° Match : 54907638

AIX FC – MARSEILLE AS Inter District F du 05/10/2025

Vu la réserve portée sur la feuille de match par Mme IBARISSEN Kenza capitaine de MARSEILLE FC
Cette réserve porte sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueuses du club de AIX FC au motif que plus de 2 joueuses de ce club sont susceptibles de posséder une licence frappée du cachet mutation hors période.
Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique, reprenant les termes de la réserve en date du 07/10/2025.

La CSR juge en 1^{er} ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la ligue méditerranée il s'avère que aucune joueuse de AIX ne possède une licence frappée du cachet mutation.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain

grandvauduse.fff.fr

AIX FC – MARSEILLE FC 3 à 1

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 96

N° Match : 54757106

SERIGNAN US – VILLENEUVE FC U17 D2 du 11/10/2025

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M SIDHOUM Rayan dirigeant de VILLENEUVE FC jugée irrecevable car mal formulée et non nominative.

Vu la confirmation de réserve jugée irrecevable car mal formulée.

Dans ces conditions cette réserve ne peut être transformée en réclamation d'après match.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 RG FFF)

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain SERIGNAN US – VILLENEUVE FC 0 à 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Raymond CRESPIN,
Présidente de séance

ROCHER Lionel
Secrétaire

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION



Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 09 Octobre 2025

Présents : M.SASSI (Président de la Commission), Mr. THIABAUD, MR ZANDOMENEGUI, Mr BOUCHENTOUF.

Excusé: Mme. GARCIA, Mr. ZEDGUENIDZE.MR LAURENT.MR EL HAMMOUNI.MR GOUSSET.

Assistes : Alexis, Lisa.

DOCUMENTS – INFOS PRATIQUES – FOOT ANIMATION

Toutes correspondances avec la commission FOOT ANIMATION doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du district secretariat@grandvaucluse.fff.fr

Catégories U12/U13

Ci-joint:

- Rappels et recommandations.

Les calendriers sont à retrouver sur le site du District dans l'onglet infos pratiques.
Les feuilles de match doivent parvenir au plus tard le Mardi qui suit la rencontre par mail officiel du club via secretariat@grandvaucluse.fff.fr.

Amendes U12/U13



RECAP AMENDES U12/U13 DE LA JOURNÉE DU 20 SEPTEMBRE 2025

POULE	CLUB	F D M MANQUANT E	FEUILLE NON CONFORME	TRANSMIS HORS DELAI	FORFAIT	AMENDE	
ACC POULE A	RCB BOLLENE 1		X			0	
ACC POULE A	CAMARET AV 1		X			0	
ACC POULE C	PERTUIS USR 2				X	10	
ACC POULE C	FC AVIGNON 1		X			0	
ACC POULE D	DENTELLES FC 2		X			0	
ACC POULE D	ENT GRAVESON 1				X	10	
ACC POULE F	SORGUES ESP 1				X	10	
U13 AV POULE A	BC ISLOIS 1		X			0	
U13 AV POULE A	LE THOR US 1				X	10	
U13 AV POULE C	DENTELLES FC 3				X	10	
U13 AV POULE C	LES MINOTS DU VASIO 1				X	10	
U13 AV POULE F	ST ANDIOLO 1		X			0	
U13 AV POULE G	LUBERON SC 3		X			0	
U13 AV POULE I	COURTHEZON JONQUIERES 5 3					X	10
U13 AV POULE I	SORGUES ESP 2					X	10
U13 AV POULE K	RCB BOLLENE 2		X			0	
U13 AV POULE K	ACS MORIERES 2					X	10
U13 AV POULE K	MJC V BOLLENE 3					X	0
U12 AV POULE B	VENTOUX SUD 3		X			0	
U12 AV POULE C	VENTOUX SUD 4		X			0	
U12 AV POULE D	PERTUIS USR 4		X			0	
U12 AV POULE E	ENT GRAVESON 2		X			0	
U12 AV POULE E	LUBERON SC 2					X	10
U12 AV POULE E	PERTUIS USR 3		X			0	
U12 AV POULE G	CAMARET AV 3					X	10
U12 AV POULE G	ST DIDIER ES 5		X			0	
U12 AV POULE H	ACS MORIERES 3					X	0
U12 AV POULE H	VELLERON SD 5					X	10
U13 AV POULE A	LES ANGLES EMAF 1		X			10	
U13 AV POULE C	ORANGE GRES 1		X			10	
U13 AV POULE C	DENTELLES FC 3		X			10	
U13 AV POULE D	ST JEAN DU GRES ENT 1		X			10	
U13 AV POULE D	ST REMY 2		X			10	
U13 AV POULE D	EYRAGUES 2		X			10	
U13 AV POULE E	VILLENEUVE FC 3		X			10	
U13 AV POULE J	RASTEAU AS 1		X			10	
U12 AV POULE E	ST JEAN DU GRES ENT 2		X			10	
U12 AV POULE F	LES VIGNERES FC 1		X			10	

RECAP AMENDES U12/U13 DE LA JOURNÉE DU 4 OCTOBRE 2025

U13 AV POULE A	EYRAGUES 3	X				10	
U13 AV POULE A	FC AVIGNON 2	X				10	
U13 AV POULE C	NOVES O 1	X				10	
U13 AV POULE C	PIOLENC AS 1	X				10	
U12 AV POULE C	CAMARET AV 2	X				10	
U12 AV POULE D	LORIOL FC 5	X				10	
U12 AV POULE E	CABANNES 5 1	X				10	
ACC POULE B	MONTEUX FEMININ 1					X	10
ACC POULE B	MISTRAL ACADEMIE 1					X	0
ACC POULE C	VAL DURANCE FA 1					X	0
ACC POULE C	PERTUIS USR 2					X	10
ACC POULE D	DENTELLES FC 2					X	0
ACC POULE D	ENT GRAVESON J 1					X	0
ACC POULE E	CAUMONT SD 1					X	0
U13 AV POULE A	LES ANGLES EMAF 1		X			0	
U13 AV POULE C	COURTHEZON JONQUIERES 5 2					X	10
U13 AV POULE C	DENTELLES FC 3					X	10
U13 AV POULE C	LES MINOTS DU VASIO 1					X	10
U13 AV POULE D	PLAN D ORGON US 1		X			0	
U13 AV POULE G	CUCURON ES 1		X			0	
U13 AV POULE I	BEDARRIDES AS 2		X			0	
U13 AV POULE I	COURTHEZON JONQUIERES 5 3					X	10
U13 AV POULE I	SERIGNAN US 1					X	10
U13 AV POULE K	CARPENTRAS FC 2		X			0	
U13 AV POULE K	ACS MORIERES 2					X	10
U13 AV POULE K	MJC V BOLLENE 3					X	10
U12 AV POULE C	VENTOUX SUD FC 4		X			0	
U12 AV POULE D	PERTUIS USR 4					X	10
U12 AV POULE E	ARC CAVAILLON 3		X			0	
U12 AV POULE E	ENT GRAVESON J 2		X			0	
U12 AV POULE E	ST JEAN DU GRES ENT 2		X			0	
U12 AV POULE E	LUBERON SC					X	10
U12 AV POULE F	ST JEAN DU GRES ENT 3					X	10
U12 AV POULE H	ENTRAIGUE ALTHEN FC 4		X			0	
U12 AV POULE H	MONTEUX O 4		X			0	
U12 AV POULE H	VELLERON SD 5					X	10

RECAP AMENDES U12/U13 DE LA JOURNÉE DU 27 SEPTEMBRE 2025

U12 AV POULE F	ST JEAN DU GRES ENT 3	X				10
U12 AV POULE F	PLAN D ORGON US 3	X				10
U12 AV POULE G	LORIOL FC 5	X				10

Attention vous êtes en période probatoire pendant les phases de brassages pour les item non amendés .

Catégories U10/U11



Horaire 14h00 sauf accord des clubs pour un changement.

Les calendriers sont à retrouver sur le site du District dans l'onglet infos pratiques.

Les feuilles des plateaux doivent parvenir au district via le mail officiel

secretariat@grandvaucluse.fff.fr avant le Jeudi 12h00.

Merci de compléter la fiche téléphonique des éducateurs.

Nous sommes à la fin des poules de brassage vous pouvez dès à présent si vous le souhaitez inscrire une équipe, changer de catégorie générationnel, toujours par mail.

Amendes U10/U11

RECAP AMENDES FOOT ANIMATION 2025/2026

JOURNEE DU 27 SEPTEMBRE 2025 J1 BRASSAGE

U10U11

EQUIPE	MOTIF	JOURNEE	AMENDE
VILLENEUVE FC	F M NON PARVENUE	POULE 4	10
LES ANGLES EMAF	F M NON PARVENUE	POULE 10	10
PERTUISUSR	FORFAIT	POULE 17	10
AVIGNON FC	FORFAIT	POULE 18	10
MONTFAVET SPC	FORFAIT	POULE 19	10
ST ETIENNE DU GRES JS	FORFAIT	POULE 9	10
BC ISLOIS	FORFAIT	POULE 10	10
PIOLENC AS	FORFAIT	POULE 11	10
OC ORANGE	FORFAIT	POULE 12	10

JOURNEE DU 04 OCTOBRE 2025 J2 BRASSAGE

MONDRAGON MORNAS GJ 2	F M NON PARVENUE	P15	0
BC ISLOIS 3	F M NON PARVENUE	P17	0
CFC AVIGNON 2	F M NON PARVENUE	P18	0
AUBIGNAN ES 2	F M NON PARVENUE	P18	0
AUBIGNAN ES 3	F M NON PARVENUE	P20	0
BOULBON ES	F M NON PARVENUE	P19	0
MONDRAGON MORNAS GJ 1	F M NON PARVENUE	P1	0
BC ISLOIS 1	F M NON PARVENUE	P3	0
CHEVAL BLANC FC 2	F M NON PARVENUE	P4	0
ST JEAN DU GRES ENT	F M NON PARVENUE	P4	0
CARPENTRAS FC	F L NON CONFORME	P10	0
COURTHEZON JONQUIERES S	ABS FEUILLE LICENCES	P5	0
ST DIDIER E P	ABS FEUILLE LICENCES	P1	0
SORGUES ESP	F L NON CONFORME	P1	0
CAMARET AS	F M NON CONFORME	P5	0
VILLENEUVE FC	F L NON CONFORME	P5	0
LORIOL FC	F L NON CONFORME	P5	0
GADAGNE SPC	F M NON CONFORME	P10	0
GADAGNE SPC	ABS FEUILLE LICENCES	P10	0
CARPENTRAS FC	ABS FEUILLE LICENCES	P10	0
CARPENTRAS FC	F M NON CONFORME	P14	0
ACS MORIERES	F M NON CONFORME	P14	0
FC CAUMONT	F L NON CONFORME	P16	0
GADAGNE SPC	F M NON CONFORME	P20	0
GADAGNE SPC	ABS FEUILLE LICENCES	P20	0
CARPENTRAS FC	ABS FEUILLE LICENCES	P20	0
ENTRAIGUES ALTHEN FC	ABS FEUILLE LICENCES	P7	0
LE THOR US	ABS FEUILLE LICENCES	P7	0
AUTRE PROVENCE US	F L NON CONFORME	P12	0
CAROMB SPC	F L NON CONFORME	P12	0
BARBENTANE O	ABS FEUILLE LICENCES	P10	0
BARBENTANE O	ABS FEUILLE LICENCES	P16	0





Catégorie U8-U9

**Les poules et feuilles de plateau sont sur le site du district dans infos pratiques.
Les feuilles de plateau sont à retourner au district par mail au plus tard le jeudi qui suit les rencontres.**

Amendes U8/U9

JOURNÉE DU 20 SEPTEMBRE 2025 "JOURNÉE ACCUEIL"		
U8/U9		
EQUIPE	LIEU	MONTANT
VIOLES GJ	DENTELLES	10
LAPALUD US	DENTELLES	30
ALPILLES FC	LUBERON	30
NOVES O	LUBERON	10
ROGNONAS SC	LUBERON	10
TARASCON FC	LUBERON	10
MORIERES ACS	VELLERON	10
VILLENEUVE FC	VELLERON	30
LE THOR US	VELLERON	10
MISTRAL ACADEMIE	VELLERON	30
LES ANGLES EMAF	VELLERON	30
AVIGNON CFC	VELLERON	30

Catégorie U6-U7

Les poules se trouvent sur le site du district dans « infos pratiques ».

Au vu de peu de volontaires U7 et U6 exclusivement (générationnel), nous avons pris la décision pour cette première phase de ne constituer que des poules mixtes U6/U7.

Toutefois, pour la 2^{ème} phase, mi-janvier, nous créerons des poules U6, U6U7 et U7.



A partir du mois de novembre, vous pourrez nous proposer par mail vos souhaits : jouer en U6, nombre d'équipes, jouer en U7, nombre d'équipes, ou continuer en U6/U7 comme actuellement.

Notez bien sûr qu'avec ces poules générationnelles, les déplacements pourraient être plus lointains.

Poules U6-U7 2025/2026

POULE 1

A	RCB BOLLENE 1
B	JS VISAN 1
C	AS PIOLENC 1
D	RC PROVENCE 1
E	MJC V 1
F	RCB BOLLENE 2
G	RCB BOLLENE 3
H	AS PIOLENC 2
I	US LAPALUD 1
J	MJC V 2

POULE 2

A	AS CAMARET 1
B	AS BEDARRIDES 1
C	OC ORANGE 1
D	CS SARRIANS 1
E	US CADEROUSSE 1
F	AS BEDARRIDES 2
G	OC ORANGE 2
H	AS CAMARET 2
I	CARPENTRAS FC 1
J	CARPENTRAS FC 4
K	OC ORANGE 3

POULE 3

A	COURTHEZON / JONQUIERES 1
B	AS PIOLENC 3
C	FC DENTELLES 1
D	US AUTRE PROVENCE 1
E	GJ MONDRAGON MORNAS 1
F	COURTHEZON / JONQUIERES 2
G	AS PIOLENC 4
H	FC DENTELLES 2
I	US AUTRE PROVENCE 2
J	COURTHEZON / JONQUIERES 3

POULE 4

A	VENTOUX SUD 1
B	LES MINOTS DU VASIO 1
C	FC BALMEEN 1
D	RG MALAUCENE 1
E	FC LORIOL 1
F	VENTOUX SUD 2
G	LES MINOTS DU VASIO 2
H	VENTOUX SUD 3
I	FC LORIOL 2
J	

POULE 5

A	AUBIGNAN ES 1
B	US GRES ORANGE 1
C	VENTOUX SUD 4
D	SC CAROMB 1
E	CARPENTRAS FC 3
F	AUBIGNAN ES 3
G	VENTOUX SUD 5
H	US GRES ORANGE 2
I	AUBIGNAN ES 2
J	CARPENTRAS FC 2

POULE 6

A	FC CAUMONT 1
B	US PLAN D'ORGON 1
C	ARC CAVAILLON 1
D	A. GOULT ROUSSILON 1
E	US PLAN D'ORGON 2
F	A. GOULT ROUSSILON 2
G	ARC CAVAILLON 2
H	ARC CAVAILLON 3
I	FC CAUMONT 2
J	

POULE 7

A	LUBERON SC 1
B	FC CHEVAL BLANC 1
C	US PLAN D'ORGON 3
D	US LUBERON M D V 1
E	FC LES VIGNERES 1
F	FC CHEVAL BLANC 2
G	US PLAN D'ORGON 4
H	US PLAN D'ORGON 5
I	LUBERON SC 2
J	FC LES VIGNERES 2

POULE 8

A	JS APT 1
B	O. BONNIEUX 1
C	FA VAL DURANCE 1
D	FC CALAVON 1
E	BC ISLE 1
F	FC CALAVON 2
G	JS APT 2
H	FA VAL DURANCE 2
I	BC ISLE 2
J	

POULE 9

A	USR PERTUIS 1
B	LA TOUR D'AIGUE 1
C	ES CUCURON 1
D	ES CUCURON 2
E	USR PERTUIS 2
F	USR PERTUIS 3
G	ES CUCURON 3
H	
I	
J	



POULE 10

A	FC MOLLEGES EYGALIERES 1
B	ST MAILLANE 1
C	O. EYRAGUES 1
D	ST. ANDIOL OLYMPIQUE 1
E	FC ST. REMY 1
F	O. EYRAGUES 2
G	FC ST. REMY 2
H	FC MOLLEGES EYGALIERES 2
I	ST MAILLANE 2
J	ST MAILLANE 3
K	FC MOLLEGES EYGALIERES 3

POULE 11

A	ENT. ST. JEAN DU GRES 1
B	JS ST. ETIENNE DU GRES 1
C	
D	SC TARASCON 1
E	O. BARBENTANE 1
F	ENT. ST. JEAN DU GRES 2
G	O. BARBENTANE 2
H	
I	SC TARASCON 2
J	

POULE 12

A	SC ROGNONAS 1
B	BOULBON 1
C	EMAF LES ANGLES 1
D	O. NOVES 1
E	ENT. GRAVESON
F	FOOT 5 ACADEMIE 1
G	BOULBON 2
H	STADE CABANNAIS 1
I	STADE CABANNAIS 2
J	

POULE 13

A	ACS MORIERES 1
B	ESP. SORGUES 1
C	ENT. ENTRAIGUES/ALTHEN 1
D	US ST. SATURNIN 1
E	LES VALAYANS 1
F	ENT. ENTRAIGUES/ALTHEN 2
G	FC AVIGNON OUEST 1
H	ESP. SORGUES 2
I	ESP. SORGUES 3
J	LE THOR US1

POULE 14

A	MISTRAL ACADEMIE 1
B	AC LE PONTET VEDENE 1
C	O. MONTEUX 1
D	AC AVIGNON 4
E	SC MONTFAVET 1
F	SC MONTFAVET 2
G	AC LE PONTET VEDENE 2
H	O. MONTEUX 2
I	O. MONTEUX 3
J	SC MONTFAVET 3

POULE 15

A	VELLERON 1
B	ENT. ENTRAIGUES/ALTHEN 3
C	US AVIGNON 1
D	ESP. SORGUES 4
E	CFC AVIGNON 1
F	ESP. SORGUES 5
G	ACS MORIERES 3
H	ACS MORIERES 2
I	CFC AVIGNON 2
J	ESP. SORGUES 6

POULE 16

A	SC GADAGNE 1
B	FC AVIGNON OUEST 2
C	ST DIDIER PERNES 1
D	AC AVIGNON 1
E	SC GADAGNE 2
F	AC AVIGNON 2
G	ST DIDIER PERNES 2
H	FC AVIGNON OUEST 3
I	ST DIDIER PERNES 3
J	AC AVIGNON 3

Pour la première journée, le 11 octobre, les lettres A reçoivent.



Amendes U6/U7

JOURNEE DU 27 SEPTEMBRE 2025 "JOURNEE ACCUEIL"		
U6U7		
EQUIPE	LIEU	MONTANT
MJCV BOLLENE	CAMARET	10
VISAN JS	CAMARET	10
SC BALMEEN SCB	CAMARET	10
LAPALUD US	CAMARET	10
MONDRAGON MORNAS GJ	CAMARET	10
CAROMB SC	EYRAGUE	10
LORIOL JS	EYRAGUE	10
BOULBON ES	EYRAGUE	10
MISTRAL ACADEMIE F	EYRAGUE	10
LES ANGLES EMAF	EYRAGUE	10
CFC AVIGNON	EYRAGUE	10
ST ANDIOL O	EYRAGUE	10
ROGNONAS SPC	EYRAGUE	10
AUREILLES FC	EYRAGUE	10
TARASCON FC	CHEVAL BLANC	10
LE THOR US	CHEVAL BLANC	10
VELLERON SO	CHEVAL BLANC	10
LA TOUR D AIGUES US	CHEVAL BLANC	10
LES VIGNERES FC	CHEVAL BLANC	10



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 16 octobre 2025

Présents : Mr. THIABAUD ; Mr. BOUCHENTOUF ; MR ZANDOMENEGUI

Excusé: M.SASSI (Président de la Commission), Mme. GARCIA, Mr. EL HAMMOUMI, Mme DOUZON, Mr. ZEDGUENIDZE ; MR LAURENT ; MR GOUSSET

Assistes : Ismaïl

Catégories U6/U7

Sur 16 plateaux il manque 4 feuilles de plateau :

- Poule 1 : RCB. Bollène
- Poule 2 : AVS. Camaret
- Poule 6 : FC. Caumont
- Poule 12 : SC. Rognonas

Catégories U10/U11

Nous constituons les poules donc les désidératas des clubs doivent nous parvenir par mail **avant jeudi 23/11** (niveaux et déplacement).



COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 16 octobre 2025

Présents : MM. Jean LECELLIER, José LOPEZ, Alain BERTHELOT, M. Jean-Paul LASSAGNE (Président), M Dylan LASSAGNE

Excusés : Benjamin STORCK, Mme Dana DALBIEZ

CDTIS à CRTIS

Classement des stades :

Sérignan du Comtat
Richerenches
Travaillan
Mornas
Eygalières

Classement éclairages :

Pages 1 Les Angles

Président
séance
Jean Paul Lassagne

Secrétaire de
Alain Berthelot